

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

De : Jean-Luc Rich <jlucrich@gmail.com>

Date : 29/05/2022 09:12

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans son dernier rapport (S3REnR), RTE nous informe que « *par rapport au projet de schéma mis en consultation à l'automne 2020, près de 400 MW de capacités envisagées sur certaines zones rurales (plateau d'Albion et Haute-Provence) ont été transférés vers des zones fortement urbanisées disposant d'un potentiel élevé de photovoltaïque sur surfaces artificialisées* ». Cette approche, en accord avec les recommandations de la DDT04, mérite d'être soulignée.

Par ailleurs, l'étude d'impact présente - selon l'Autorité Environnementale (ci-après AE) - des imprécisions et des insuffisances, en particulier sur la justification du site retenu, qui ne permet pas de s'assurer que ce choix est justifié eu égard à ses impacts environnementaux, notamment sur le paysage, aussi bien à l'échelle intercommunale que communale. L'analyse des effets cumulés est insuffisante. Les incidences sur le paysage et les activités touristiques, ainsi que des OLD sur la biodiversité n'ont par ailleurs pas été suffisamment étudiées. Je note également que l'AE est critique quant à l'analyse des impacts cumulés des divers projets concentrés dans ce secteur géographique (12 projets dans un rayon de 5 à 10 km plus 5 autres « oubliés » dans l'étude), il est dit qu'au regard des nombreux parcs présents ou à venir, qui fragmentent le paysage et les espaces naturels, ainsi que des effets probables cumulés, on ne peut valider que « les impacts cumulés des projets ne conduisent pas à requalifier significativement les impacts propres du présent projet ». L'AE ajoute que l'impact sur l'économie touristique n'a pas été évalué suffisamment, l'intérêt culturel et emblématique de la montagne de Lure doit être pris en compte et défendu y compris en reconsidérant le choix de ce site.

En regard de la co-visibilité du projet, qui constitue en tous points de vue une balafre sur la Montagne de Lure, de l'avis défavorable du commissaire enquêteur lors de la présentation du PLU, de l'importance de sauvegarder les paysages remarquables de notre région, d'autant lorsque des alternatives existent, je ne peux que dénoncer ce projet et vous signifier ma désapprobation.

Il me semble également important de porter à votre attention le démarchage postal de monsieur le maire (en pj, ci-dessous), qui devrait respecter un minimum de réserve dans le cadre d'un débat démocratique. Nos élus ne sont pas à la solde des promoteurs d'énergies renouvelables, ils sont au service des administrés.

Veuillez croire, monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

JL Rich

image0.jpeg
image1.jpeg

— Pièces jointes :

5FB477B5-E373-4F9B-BB81-962F44B232BD.jpeg	1717986918 4 Go
<hr/>	
B51C568D-7970-4B5F-9C05-ADCA59454A69.jpeg	1717986918 4 Go